



MUNICIPALITÉ DE Saint-Raphaël

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BELLECHASSE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **7 octobre 2019**, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Gilles Breton et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Jérôme Carrier
Siège #3 - Mélanie Asselin
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Louise Aubé

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Marie-Josée Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilles Breton, maire. Est aussi présente Madame Julie Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière. Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2019-10-173**

Municipalité alliée contre la violence conjugale

Attendu que la Charte des droits et liberté de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la Sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour personnes violentées et de sensibiliser les citoyens contre la violence conjugale et la violence en général;

En conséquence,



MUNICIPALITÉ DE Saint-Raphaël

Il est résolu à l'unanimité de proclamer la Municipalité de Saint-Raphaël alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Raphaël, ce **8 octobre 2019**.

Julie Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière